

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2024-

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-090-2024

Objet : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET NATURE ET TRANSITION DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE 2025-2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu les compétences protection et mise en valeur de l'environnement et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations,

Vu l'avis favorable de la commission environnement en date du 8 octobre 2024

Vu la délibération n°DE-078-2023 du 20 septembre 2023, exécutoire au 26 septembre 2023, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu la convention n°2021/11822020 du 25 mars 2021, approuvant notre précédente candidature à l'appel à projet « Nature et Transitions » de la Région,

Considérant que l'érosion des sols est un problème majeur sur le territoire de la communauté de communes. Pour pérenniser les projets initiés depuis 2018 pour la lutte contre les érosions, à savoir la mise en place d'une fauche raisonnée et la plantation de haies, la Communauté de Communes souhaite déposer sa candidature à l'appel à projet de la région Nouvelle-Aquitaine « Nature et Transition ». Les actions mises en place dans ce cadre consisteront à continuer la fauche raisonnée et la plantation de haies, mais aussi à sensibiliser les agriculteurs pour améliorer leurs pratiques.

Vu le plan de financement ci-dessous :

Actions principales	Coûts HT
Lutte contre l'érosion des sols en Albret, plantation de haies - 2025	31 700 €
Lutte contre l'érosion des sols en Albret, plantation de haies - 2026	31 700 €
Total	63 400 €

Actions de sensibilisation	Coûts HT
Animation Agroforesterie - 2025	7 417 €
Animation Agroforesterie - 2026	7 417 €
Total	14 834 €

Total des Actions	Coûts HT
Plantation + Sensibilisation	78 234 €

Partenaire financier	Taux d'aide	Montant correspondant € HT
Région Nouvelle-Aquitaine	70% des dépenses HT du total des Actions	54 764 €
Autofinancement AC	30% des dépenses HT du total des Actions	23 470 €
Total	100 %	78 234 €

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De déposer la candidature d'Albret Communauté auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'appel à projet « Nature et Transition »,

Article 2 : De valider le plan de financement détaillé ci-dessus,

Article 3 : De solliciter les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine conformément au plan de financement détaillé ci-dessus,

Article 4 : De préciser que les crédits correspondants seront prévus aux budgets des années 2025 et 2026.

Fait à NERAC le, **18 NOV 2024**

Le Président,

Alain LORENZELLI



Publié le : **19 NOV. 2024**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.